



JOURNAL OFFICIEL DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE  
TE VE'A A TE HAU NŌ PŌRĪNETIA FARĀNI

Texte 3/73, Page 1/2

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

ACTES RÉGLEMENTAIRES DU HAUT-COMMISSAIRE

**Arrêté n° 733-2026 du 10 février 2026 portant nomination des membres du comité social d'administration spécial du vice-rectorat de Polynésie française**

NOR : ETA26300098AR

Le vice-recteur de Polynésie française

Vu le code électoral, notamment son article L. 6 ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment son livre II ;

Vu la convention n° 99-16 du 22 octobre 2016 relative à l'éducation entre la Polynésie française et l'État ;

Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret du 30 janvier 2026 portant nomination du vice-recteur de la Polynésie française – M. CANVEL (André) ;

Vu l'arrêté du 28 avril 2022 portant création de comités sociaux d'administrations ministériels, de l'administration centrale, des services déconcentrés et des établissements publics des ministères chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet des personnels relevant des ministères chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, de l'enseignement supérieur, de la recherche et des sports, pour l'élection des représentants des personnels aux comités sociaux d'administration, aux commissions administratives paritaires, aux commissions consultatives paritaires, au comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat et aux commissions consultatives mixtes pour les élections professionnelles fixées du 1er au 8 décembre 2022 ;

Vu l'arrêté n° 10917 VR du 16 novembre 2022 portant création du bureau de vote électronique pour l'élection du comité social d'administration spécial de proximité auprès du vice-recteur de Polynésie française ;

Vu le procès-verbal de dépouillement des votes à l'élection professionnelle en date du 8 décembre 2022,

Arrête :

**Article 1er**

Sont nommés membres du comité social d'administration spécial du vice-rectorat de Polynésie française, les représentants de l'administration et les représentants des personnels dont les noms suivent :

A) Représentant l'administration

a) Membres titulaires

1. M. André CANVEL, vice-recteur de la Polynésie française ;

2. M. Olivier HUISMAN, secrétaire général du vice-rectorat de la Polynésie française.

b) Membres suppléants

1. M. Pascal BENOIT, secrétaire général adjoint, directeur des ressources humaines du vice-rectorat de Polynésie française ;

2. Mme Théodora HATURAU, directrice des affaires budgétaires et financières du vice-rectorat de la Polynésie française.

B) Représentant le personnel

a) Membres titulaires

1. Mme Lany VAN OENEN, adjointe administrative principale de 1re classe ;

2. M. Romain POLI, ingénieur d'étude de classe normale.

b) Membres suppléants

1. Mme Poema TATARATA, adjointe administrative principale de 2e classe.

#### **Art. 2**

Les membres du comité social d'administration spécial nommés par le présent arrêté entrent en fonction à compter de sa date de signature.

#### **Art. 3**

L'arrêté n° 4927-2025 du 10 juillet 2025 est abrogé.

#### **Art. 4**

Le secrétaire général du vice-rectorat de Polynésie française est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 10 février 2026

*Le vice-recteur de la Polynésie française,*

André CANVEL